



PLU

Plan Local d'Urbanisme

7.1

ANNEXES SANITAIRES

Pièces écrites



Document approuvé en Conseil Municipal
du 04 février 2020

1. Alimentation en Eau Potable

Le Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) est un établissement public formé par le regroupement de plusieurs communes et/ou communautés de communes, qui décident de gérer de manière commune et partagée un service public. Le SEOE a été créé le 1er janvier 2017 par le regroupement de 4 anciens syndicats d'eau potable :

Ex SIAEP d'Angervilliers	Ex SIE de Lavenelle	Ex SIE des Eaux du Roi
<ul style="list-style-type: none">- Briis-sous-Forges- Bruyères-le-Châtel- Courson-Monteloup- Fontenay-lès-Bris- Forges-les-Bains- Saint-Maurice-Montcouronne- Val-Saint-Germain- Vaugrigneuse- Angervilliers- Saint-Cyr-sous-Dourdan	<ul style="list-style-type: none">- Boissy le Sec- Roinville- Sermaise	<ul style="list-style-type: none">- Les Granges le Roi- La Forêt le Roi
Ex SMTC*		
<ul style="list-style-type: none">- Chauffour-lès-Etréchy- Mauchamps- Souzy-la-Briche- Torfou		

* Communes sorties du SEOE au 01/01/2019

La mission du SEOE est de gérer le service public de l'eau potable (exploitation et distribution). Tous les réseaux ainsi que l'ensemble des ouvrages (stations, forages, château d'eau...) qui assurent la distribution de votre eau potable appartiennent au SEOE.

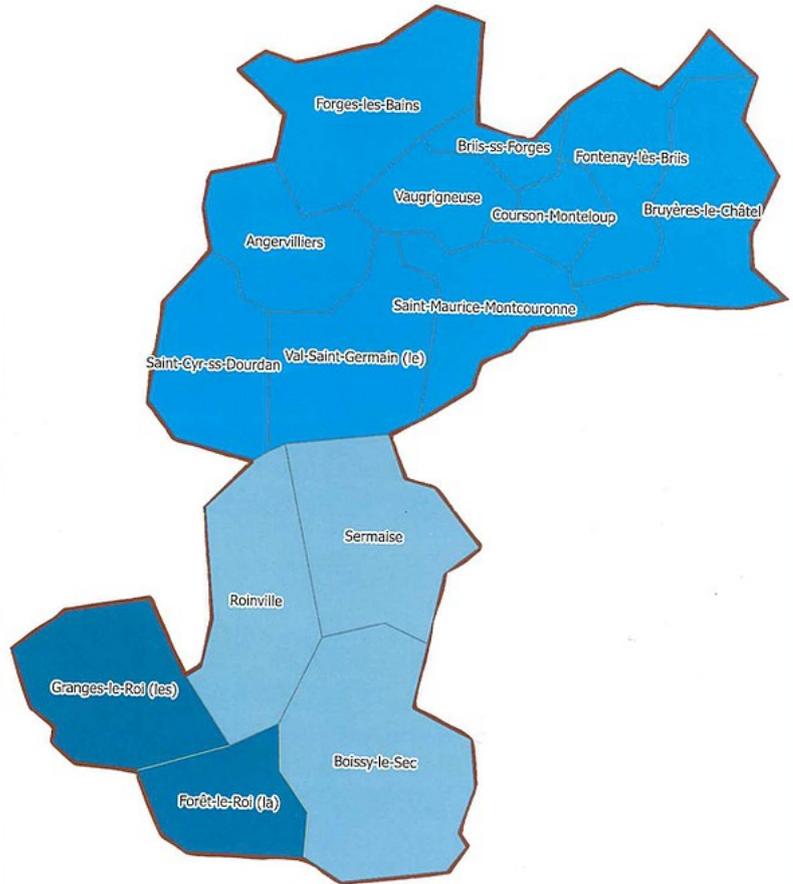
Le SEOE dispose d'un réseau de 240 km, 6 réservoirs et 4 forages d'eaux souterraines. Il dessert 8500 abonnés.

Sur la commune d'Angervilliers, l'exploitation du service de l'eau est confiée à la Régie Publique Ouest Essonne.

 Syndicat des Eaux Ouest Essonne

Exploitation du Service de l'eau :

-  Régie Publique Eau Ouest Essonne
-  DSP Société des Eaux Essonne
-  DSP Véolia



Commune d'ANGERVILLIERS
Révision du Plan Local d'urbanisme - Annexes sanitaires - Notice



Edité le : 06/02/2019

UDI: SEOE ANGERVILLIERS OUEST - n° : 091000413 -
Collectivité : SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE

**Qualité de l'eau distribuée à
ANGERVILLIERS**

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2018</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de Bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A</p>	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 19 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 9 Moyenne : 41,9 mg/L Maximum : 45,1 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 1 Valeur mesurée : 0,08 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 1 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,078 µg/L Molécule à l'origine de maximum : ATRAZINE DÉSÉTHYL
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 3 Moyenne : 31,7 °f Maximum : 32,4 °f

Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau
Mélange d'eaux d'origines souterraine et de rivière. L'unité de distribution est alimentée par 2 usine(s) de traitement qui traite(nt) l'eau de 3 captage(s)

La gestion est assurée par SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE

Contrôles sanitaires réglementaires
L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2018 :
- 25 prélèvements physicochimiques,
- 19 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-104693.0.html>

ARS Ile-de-France Délégation Départementale de l'Essonne - Tour Lorraine - 6/8, rue Prométhée - 91035 EVRY Cedex - Standard : 01 69 36 71 63 - www.ars.iledefrance.sante.fr

Si vous êtes intéressés pour faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet, appelez la Délégation départementale.

2. L'assainissement

L'assainissement constitue un véritable enjeu pour la protection de l'environnement. Il permet la collecte et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Selon la nature de l'habitat et le choix de la collectivité, on distingue deux grands types d'assainissement :

- ***L'assainissement non collectif (individuel ou autonome) :***
En zone d'habitat dispersé, des systèmes d'assainissement sont mis en place pour chaque habitation (assainissement individuel) ou pour un petit groupe d'habitations (assainissement autonome). Un zonage délimite les zones d'assainissement autonome.
- ***L'assainissement collectif :***
En zone urbaine ou d'habitats regroupés, les eaux usées, collectées dans un réseau d'assainissement sont traitées en station d'épuration.

Les réseaux de collecte ou "égouts" ont pour fonction de recueillir les eaux usées de toutes origines et de les acheminer vers les stations d'épuration. Il en existe deux types :

- ***le réseau unitaire*** reçoit, en mélange, les eaux usées et les eaux pluviales.
- ***le réseau séparatif*** est composé de deux collecteurs séparés, un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales.

Source : ADEME- Les systèmes d'assainissement des eaux usées

Une nouvelle station a été mise en service en 2014, à l'est du territoire communal. Elle est exploitée par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA).

La capacité nominale de la station est de 2000 équivalent-habitant (EH).

Les charges entrantes observées au cours des dernières années étaient :

- 2014 : 984 EH
- 2015 : 984 EH
- 2016 : 965 EH
- 2017 : 1630 EH

En 2017, le débit entrant moyen était de 179 m³ /j et la production de boues de 15,75 tMS/an.
En 2017 la station était déclarée conforme en équipement et en performance.

3. Déchets

La commune d'Angervilliers adhère au SIREDOM depuis le 1^{er} janvier 2018, depuis que la CCPL y a été intégrée (cf. arrêté inter-départemental du 20 décembre 2017 entérinant la fusion entre le SIREDOM et les 37 communes issues de l'ex-SMICTOM). Ce syndicat assure la collecte des déchets sur 177 communes, réunies autour des mêmes objectifs de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets :

Territoire et équipements du SIREDOM 2018



Territoire desservi par le SIREDOM

Le siège du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères est situé à Lisses ; En plus des trois déchetteries de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron, les habitants peuvent désormais accéder aux 22 autres éco-centres du territoire du Siredom.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'articule autour :

- D'une collecte en porte à porte ou en points d'apport volontaires ;
- Les emballages, les déchets végétaux et les verres sont collectés par le SIREDOM depuis le 1^{er} janvier 2018.

Plus précisément à Angervilliers :

- Collecte des ordures ménagères : le mercredi matin ;
- Les papiers sont collectés en points d'apport volontaires (9 bornes à papier sur le territoire communal) ;
- Les emballages sont collectés le mardi matin ;
- Le verre est collecté en point d'apport volontaire (bornes de collecte) ;
- Les déchets verts sont collectés le jeudi de mars à novembre, durant les semaines impaires ;
- La collecte des encombrants se fait sur appel et est facturé 30 euros.

Le SIREDOM s'est fixé une stratégie durable de traitement des déchets afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment sur la valorisation des déchets. Pour cela, il a investi dans des installations performantes : le Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand (vers lequel sont acheminées les ordures collectées sur Angervilliers) et l'écosite Sud Essonne.

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand en Essonne réunit sur un même site :

- **Une unité de valorisation énergétique**
Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par incinération et la chaleur ainsi récupérée produit de l'énergie sous forme d'électricité : 110 456 MWh en 2013, soit l'équivalent de la production d'électricité produite par une ville de 40 000 habitants.
- **Une plateforme de maturation des mâchefers**

Le centre de maturation des mâchefers du CITD de Vert-le-Grand a une capacité de production de 40 000 tonnes valorisables. Les mâchefers et ferrailles issus de l'incinération sont valorisés en sortie sur cette plateforme.

- **Un centre de tri**

D'une capacité de traitement de 43 000 tonnes/an, le centre de tri de Vert-le Grand réceptionne tous les déchets des conteneurs de collecte sélective. 9 catégories de matériaux sont triées. Les papiers, bouteilles en plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve... rejoignent la chaîne du centre de tri pour être littéralement " passés au crible ".

- **Une plateforme de transfert du verre**

Le verre collecté est acheminé sur une plate-forme de stockage à Vert-le-Grand où il fait l'objet d'un premier contrôle visuel. Puis, il est acheminé vers un centre de traitement où il subit différentes transformations et l'usine verrière où le calcin donne naissance à de nouvelles bouteilles

Commune d'ANGERVILLIERS
Révision du Plan Local d'urbanisme - Annexes sanitaires - Notice

Bien que la C.C.P.L. n'avait pas déjà intégré le SIREDOM, le rapport d'activités 2017 du syndicat mentionnait les chiffres suivants :

	APPORTS DES COLLECTIVITÉS						Déchèteries	Total déchets des ST
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Collectes Sélectives	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des Services Techniques		
Population desservie	826 224	826 224	826 224	826 224	826 224	826 224	846 242	846 242
Tonnage	214 122	16 331	39 307	37 753	13 268	25 622	116 359	437 140
Kg/habitant	259	20	48	46	16	31	138	526
Kg/habitant (Données IDF 2015)	289	20	35	18	24	-	67	453
Écart/ratio IDF	-10,3%	-1,2%	+35,9%	+153,9%	-33,1%	-	+105,2%	+16,1%
Kg/habitant (Données Essonne 2015)	251	20	42	-	18	-	115	-
Écart/ratio Essonne	+3,2%	-1,2%	+13,3%	-	-10,8%	-	+19,6%	-

Des plans de gestion des déchets sont à prendre en compte :

- le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA)
- le plan régional de réduction des déchets en Ile de France (PREDIF)
- le plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)